FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE NATURISME

Avis de convocation
Assemblée générale annuelle 2025

Cher(e) membre de la Fédération québécoise de naturisme,

Vous êtes cordialement invité(e) à notre Assemblée générale annuelle, au cours de laquelle nous discuterons des réalisations de la dernière année et des projets futurs. Votre participation est essentielle pour prendre des décisions importantes pour notre organisation.

Date : dimanche 30 novembre 2025
Heure : 10 h 00 (notez que l'accueil se fera dès 9h30)

Lieu : virtuelle sur Zoom (lien vers la rencontre)
Identification et caméra obligatoires
Code vestimentaire : nudité optionnelle

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée et présentation du conseil sortant
2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
3. Constatation de la régularité de la convocation et vérification du quorum
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA de 2024 (document)
6. Affaires découlant du procès-verbal de l'AGA de 2024
7. Présentation des rapports des membres du conseil d'administration (bilan financier, détails financiers)
8. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice 2024-2025
9. Présentation des rapports de comité (2)
    1) Orientations et actions prioritaires de la FQN

2) Mise à jour des règlements généraux :

Point 4.2

a) Demande d'augmenter le nombre d'administrateurs à 7 membres. Donc le point 4.2 se lira ainsi :

4.2: Nombre et composition
Les affaires de la Fédération sont administrées par un conseil d'administration composé de sept (7) membres.
La Fédération recherche la parité et la diversité dans la représentation au conseil. Au minimum un homme et une femme doit siéger au sein du conseil d'administration.

b) Discussion

c) Vote sur l'amendement

Point 10.3

Se lit présentement comme ceci :
10.3 Les contrats et autres documents requérant la signature de la Fédération sont signés par le président ou vice-président et par le secrétaire ou le trésorier ou par tout autre dirigeant ou toute autre personne désignée par résolution par le conseil d'administration de la Fédération, aux fins d'un contrat ou d'un document particulier impliquant la Fédération.

Les contrats et autres documents requérant la signature de la section sont

Et nous souhaitons qu'il se lise plutôt comme ceci :

10.3 Les contrats et autres documents requérant la signature de la Fédération sont signés par le président ou vice-président et par le secrétaire ou le trésorier ou par tout autre dirigeant ou toute autre personne désignée par résolution par le conseil d'administration de la Fédération, aux fins d'un contrat ou d'un document particulier impliquant la Fédération.

Les contrats et autres documents requérant la signature de la section, ainsi que le signataire désigné par la section, devront préalablement être approuvés par résolution du conseil d'administration de la Fédération.

a) Discussion

b) Vote sur l'amendement

10. Prix reconnaissance Pierre Côté

11. Élections des membres du conseil d'administration

Pause

12. Présentation du nouveau conseil d’administration

(À noter qu’il n’y aura pas de réunion du c.a. pendant l’AGA)

13. Divers, questions et discussions sur les projets futurs

14. Clôture de l'assemblée

Nous encourageons la participation de tous les membres. Cependant, prendre note que seules les personnes qui sont membres de la Fédération depuis au moins six mois et qui sont en règle au moment de l’AGA ont le droit de voter et de se présenter à titre d’administrateur (voir les règlements généraux).

Lors de l’assemblée générale, le son et la caméra doivent être fonctionnels et une pièce d’identité pourra vous être demandée à des fins d’identification. Veuillez inscrire votre prénom, nom et numéro de membre. Pour ceux qui ont droit de vote, nous ajouterons « DV » devant votre nom.

Si vous êtes en couple et que les deux membres sont présents, si possible vous connecter sur deux appareils. Ce sera plus facile pour nous, sinon veuillez nous en informer dès votre connexion svp. Nous comptons sur votre présence pour prendre des décisions éclairées sur l'avenir de la Fédération québécoise de naturisme. Votre voix compte.

Cordialement,

Fédération québécoise de naturisme